

# Esthétique Cosmétique Parfumerie

RNCP31041 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                             |
|-------------------------|---------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 3                                    |
| Sigle                   | CAP — Certificat d'aptitude professionnelle |
| Code(s) NSF             | 336                                         |
| Formacode(s)            | 42032                                       |
| Code(s) ROME            | D1208                                       |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                     |
| Date d'échéance         | 23/05/2024                                  |

## Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Le ou la titulaire du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie est un(e) professionnel(le) qualifié(e) spécialisé(e) en :

- techniques de soins esthétiques visage, mains et pieds
- techniques de maquillage visage et ongles
- techniques esthétiques liées aux phanères
- conseil à la clientèle et vente de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de produits de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques
- conseil à la clientèle et vente de prestations esthétiques

Il(elle) conduit les activités professionnelles de l'institut de beauté et de bien-être.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

## Blocs de compétences

### RNCP31041BC01 — UP1 - Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Mettre en oeuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques
- Mettre en oeuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

### RNCP31041BC02 — UP2 - Techniques esthétiques liées aux phanères

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Mettre en oeuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères
- Mettre en oeuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

## **RNCP31041BC03 — UP3 - Conduite d'un institut de beauté et de bien-être - relation avec la clientèle et vie de l'institut**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

- Accueillir et prendre en charge la clientèle
- Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques
- Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations
- Organiser un planning de rendez-vous
- Participer à la vie de l'institut de beauté et de bien-être

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

## **RNCP31041BC04 — UG1 - Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

#### **Français**

- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer
- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire
- devenir un lecteur compétent et critique
- confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle

#### **Histoire-géographie et Enseignement moral et civique**

- appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures
- repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace
- relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés
- acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

## **RNCP31041BC05 — UG2 - Mathématiques - Sciences physiques et chimiques**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Rechercher, extraire et organiser l'information

Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité

Expérimenter

Critiquer un résultat, argumenter

Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

## **RNCP31041BC06 — UG3 - Education physique et sportive**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues

Réaliser une performance motrice maximale

Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains

Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique

Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif

Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

## **RNCP31041BC07 — UG4 - Langue vivante étrangère**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Compétences de niveau A2 du CECRL

S'exprimer oralement en continu

Interagir en langue étrangère

Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation

(voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

## RNCP31041BC08 — UF - Epreuve facultative Arts appliqués et cultures artistiques

### LISTE DE COMPÉTENCES

- Utiliser des moyens d'expression, des techniques et des méthodes élémentaires impliqués dans toute démarche artistique
- Se repérer dans l'histoire de l'art par la connaissance de quelques oeuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de la création contemporaine

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

- instituts de beauté et de bien-être :
    - indépendants, franchisés ou affiliés
    - en établissements de thalassothérapie, de balnéothérapie
    - en établissements de tourisme, centres de vacances, de loisirs, de remise en forme
    - en établissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées
    - mobiles, à domicile
  - centres esthétiques spécialisés (\*) : beauté des ongles, bronzage, épilation, maquillage
  - parfumerie (\*) avec ou sans activités esthétiques intégrées
  - parapharmacies avec ou sans activités esthétiques intégrées
  - salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées (\*)
  - entreprises de distribution au public de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle
- (\*) - (indépendant, franchisé, ou affilié)

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

définition de l'emploi :

- esthéticien(ne) qualifié(e)
- conseiller(ère) de vente auprès de la clientèle (\*)

chef(fe) d'entreprise (\*)

(\*) ces emplois intègrent les caractéristiques d'emploi de l'esthéticien(ne) qualifié(e)

### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                               |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Très élevée (5/5)                                                                                             |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Lien formation-emploi, Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale                                       |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 1 480 €                                                                                                       |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>            | Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en services aux personnes (48 % des actifs en emploi) |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | T0X60 — Coiffeurs, esthéticiens · tension 5/5 (Très élevée)                                                   |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 14 579                                                                                                        |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 67 %                                                                                                          |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 12 %                                                                                                          |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;

- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

### COMPOSITION DU JURY — VAE

Ministère de l'Éducation Nationale et ProfLe jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;

- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

ssionnels

### ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                                |                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prise en charge usuelle</b> | 5 470 €                                                                                                                                                                                                |
| <b>Selon la branche</b>        | 4 830 € – 6 155 €                                                                                                                                                                                      |
| <b>Prise en charge</b>         | <b>Branches concernées</b>                                                                                                                                                                             |
| 5 470 €                        | Valeur par défaut · 204 branches                                                                                                                                                                       |
| 6 155 €                        | CPNE de la branche de l'hospitalisation privée à statut commercial et du thermalisme, CPNE-FP de l'Esthétique, CPNEFP Commerce à distance, CPNEFP de la coiffure et des professions connexes           |
| 4 830 €                        | CPNEF de la Branche des organismes de formation, CPNEFP de la branche commerce de détail de l'habillement et articles textiles, CPNEFP de la branche des prestataires de services du secteur tertiaire |
| 5 496 €                        | CPNE du Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire                                                                                                                                       |
| 5 191 €                        | CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat                                                                                                                                      |

## Base légale

|                                             |            |
|---------------------------------------------|------------|
| <b>Date d'échéance de l'enregistrement</b>  | 23/05/2024 |
| <b>Date de dernière délivrance possible</b> | 23/05/2024 |

## Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS  
RNCP7111

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)  
RNCP39030

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF  
ONISEP - EDUSCOL  
Légifrance pour les textes réglementaires  
EDUSCOL

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31041/>

## Demande CPF — formations engagées

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés        | 53 660            |
| Montant total engagé        | 70 361 817 €      |
| Coût moyen par dossier      | 1 311 €           |
| Durée moyenne               | 162 h             |
| Période                     | 01/2020 – 06/2024 |
| France compétences          | 94 %              |
| Reste à charge titulaire    | 3 %               |
| France Travail              | 3 %               |
| Entreprise                  | 0 %               |
| Compte d'engagement citoyen | 0 %               |
| Régions                     | 0 %               |
| État                        | 0 %               |
| OPCO                        | 0 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.